ALUMINIUM PECHINEY

Tour Reflets
17, Place des Reflets
92097 Paris-La Défense cedex
France
T +33 (0) 01 57 00 20 00

Constitution des Réserves primaire par appel d'offres transfrontalier

Contribution Rio Tinto

Question 1. Partagez-vous l'intérêt d'une transfrontalière des réserves par appel d'offres ?

La structure d'appel d'offres et la faible visibilité des revenus constituent une contrainte pour les sites de soutirage. En effet, la montée en puissance de la participation aux SSY est nécessairement progressive. Notre expérience sur Aluminium Dunkerque en témoigne. Cette progressivité est liée au fait que nous devons nous assurer que le service ne génère pas de perturbation sur le triptyque rendement – consommation spécifique et émissions de gaz à effet de serre avant d'augmenter notre capacité. Ainsi, le système d'appel d'offres constitue un handicap pour les nouveaux entrants et nuit considérablement aux actions de progrès continu des sites de soutirage.

Question 2. Partagez-vous la proposition de RTE de ne traiter dans un premier temps que l'évolution du mode de constitution de la réserve primaire ?

La participation des sites de soutirage à la réserve secondaire est beaucoup plus compliquée que la réserve primaire eu égard à l'impact du signal N. Dans notre cas, cela implique de mettre en œuvre des processus d'observation plus sophistiqués que la RP. Un système d'appel d'offres serait alors rédhibitoire pour nous et nous abandonnerions cette option.

Questions 3, 4, 5 et 6.

Non adressées

Question 7. Partagez-vous l'intérêt de la participation de RTE à la coopération ?

S'agissant de sûreté du système électrique, il importe de vérifier que la FCR coopération n'aura pas d'incidence sur le système électrique national. Il conviendrait ainsi de débuter la coopération sur une base embryonnaire et éventuellement accroître ultérieurement les capacités échangées. Il conviendrait également que les performances techniques et le contrôle du réalisé soient similaires.

S'agissant d'un signal prix public permettant de guider l'investissement, Il est illusoire de penser qu'un prix de marché hebdomadaire pourra produire un signal prix cohérent pour permettre les investissements correspondants. L'exemple du prix de marché de gros de l'électricité d'une dimension beaucoup plus importante est révélateur de ce point de vue.

Nous avons à disposition aujourd'hui un signal prix public avec la valeur de 18 €/MW/h. Il s'agit là d'un bon signal qui permet de donner une visibilité et une prévisibilité qui confèrent une diminution du risque de la part de l'investisseur et la possibilité de se projeter pour des puissances plus importantes. Un prix de marché hebdomadaire impliquera une imprévisibilité qui découragera les sites de soutirage.

Avant toute décision structurelle, il conviendrait d'effectuer une analyse coût-bénéfice de la FCR coopération. Quel sera l'impact financier sur les SSY ? On parle d'un coût d'environ 120 M€ pour la réserve primaire. Quel est le gain envisagé ? Quel est le coût de mise en oeuvre ? Faut-il monter une « usine à gaz » pour gagner 5, 10 M€ et quels effets potentiels induits ?

Question 8. Une fréquence d'appel d'offres hebdomadaire vous paraît-elle acceptable ? Préféreriez-vous une contractualisation journalière ou hebdomadaire ?

Le « saucissonnage » de l'appel d'offres et sa complexité correspondante constitue une barrière pour les sites de soutirage. Par ailleurs, nous sommes disponibles 8.750 heures par an et notre appel de puissance est uniforme sur l'année. Nous souhaiterions des appels d'offres annuels à l'instar des appels d'offres Réserve rapide ou effacement.

Question 9. Le produit base 168 heures est-il acceptable ? Préfèreriez-vous le maintien du produit base 168 h ou l'introduction de produits peak – off peak ?

Comme indiqué ci-dessus notre process est uniforme tout au long de l'année et la participation aux SSY est identique. Un produit *base load*, plus simple à gérer est dès lors préférable.

Question 10. Estimez-vous problématique l'absence de perspectives d'échanges de réserves transfrontaliers avec acteurs ?

Non.

Question 11.

Non adressée

Question 12. L'absence de caractère indivisible du produit est-elle acceptable ? Les avantages des offres indivisibles vous semblent-ils dépasser leurs inconvénients ?

L'absence de caractère indivisible est acceptable.

Question 13. L'absence de produits dissymétriques est-elle acceptable ?

Oui. Au vu de notre expérience, l'impact du produit symétrique sur notre procédé apparaît réduit. La RP dissymétrique impliquerait de valider cette option du point de vue procédé et de gros efforts d'investigation totalement incompatibles avec la procédure d'appel d'offres.

Question 14. La rémunération au prix de l'offre est-elle acceptable ?

Absolument inacceptable. Il faut une formule *pay as cleared* pour les sites de soutirage à l'instar de celles de la réserve rapide et des effacements. Une formule *pay as bid* risque de nous éliminer pendant de longues périodes eu égard à notre incapacité à appréhender ce marché.

Questions 15, 16, 17, 19.

Non adressées.

Question 18. Pouvez-vous classer par ordre d'importance décroissant vos trois demandes de modification que vous jugez les plus importantes ?

1. Rémunération au prix marginal

2. Fréquence d'appel offres annuelle

3. Maintien du caractère indivisible du produit

Question 20. Partagez-vous l'analyse de RTE.

Nous ne partageons pas l'analyse de RTE. Le retour d'expérience d'Aluminium Dunkerque qui participe au service de la réserve primaire depuis novembre 2014 démontre une disponibilité inégalée (plus de 8.750 heures sur une année) corrélée à une performance tout à fait satisfaisante.

Notre potentiel d'amélioration est encore significatif. Notre capacité pourrait doubler sachant que cet objectif doit être validé par un retour d'expérience de notre procédé vs de telles valeurs. Les usines d'aluminium pourraient ainsi contribuer très significativement à la Réserve Primaire avec un service comparable aux groupes de production et surtout une disponibilité inégalée.

Nous proposons une quatrième voie en sus du maintien du dispositif de prescription actuel, de la mise en place d'un marché national ou de la mise en place d'un appel d'offres transfrontalier sur d'autres frontières : la contractualisation avec RTE sur une base de prix convenu. Nous serions prêts

à proposer un prix compétitif dès lors qu'il nous serait assuré un revenu sur une période pluriannuelle.

Question 21. Dans l'hypothèse où la mise en œuvre d'un appel d'offres national serait malgré tout décidée, quel scénario devrait vous selon vous être retenu ?

Le scénario C (Appel d'offres hebdomadaire) devrait être retenu. La complexité favorise en effet les producteurs vs les sites de soutirage dont le métier est bien différent de celui d'une installation de production d'énergie électrique.